



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-dixième session**

Genève, 12-14 juin 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Recensements de la circulation dans la région de la CEE :****Possibilité d'un recensement de la circulation****sur les voies navigables E****Proposition de recensement de la circulation  
sur le réseau des voies navigables E****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est une version modifiée du document ECE/TRANS/SC.3/2018/14, qui a été examiné par le Groupe de travail des transports par voie navigable à sa soixante-deuxième session, en octobre 2018. Les modifications apportées reflètent les considérations du Groupe de travail, ainsi que l'actualisation des données découlant de la publication de la carte du recensement des lignes ferroviaires E.

2. À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure a demandé au secrétariat d'élaborer une proposition détaillée de recensement de la circulation sur le réseau des voies navigables E, qui devait servir de document de travail pour la soixante-deuxième session du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/106, par. 68).

3. Le présent document propose un nouveau mécanisme de collecte des données concernant les niveaux de trafic sur le réseau des voies navigables intérieures E, ainsi que la visualisation des données relatives au trafic sur une carte interactive. Pour ce faire, il faudrait connaître les niveaux de trafic (aussi bien en nombre de navires par jour qu'en tonnage expédié) pour chaque section de voie navigable.

**II. Contexte**

4. En raison des volumes croissants du trafic international et du trafic de transit, il devient de plus en plus important de disposer en Europe de données comparables sur les grandes voies de trafic international. Le recensement de la circulation sur les routes E effectué sous les auspices de la CEE est aujourd'hui le seul moyen d'obtenir sur le plan



international des données comparables sur les flux de trafic le long des grandes routes européennes. Depuis 1980, la CEE procède tous les cinq ans à un recensement de la circulation motorisée et à un inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe. Ce recensement est fondé sur le réseau international « E » tel qu'il est défini à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) de 1975, modifié. Le dernier recensement a été réalisé en 2015.

5. Les données tirées de ce recensement permettent aux décideurs :

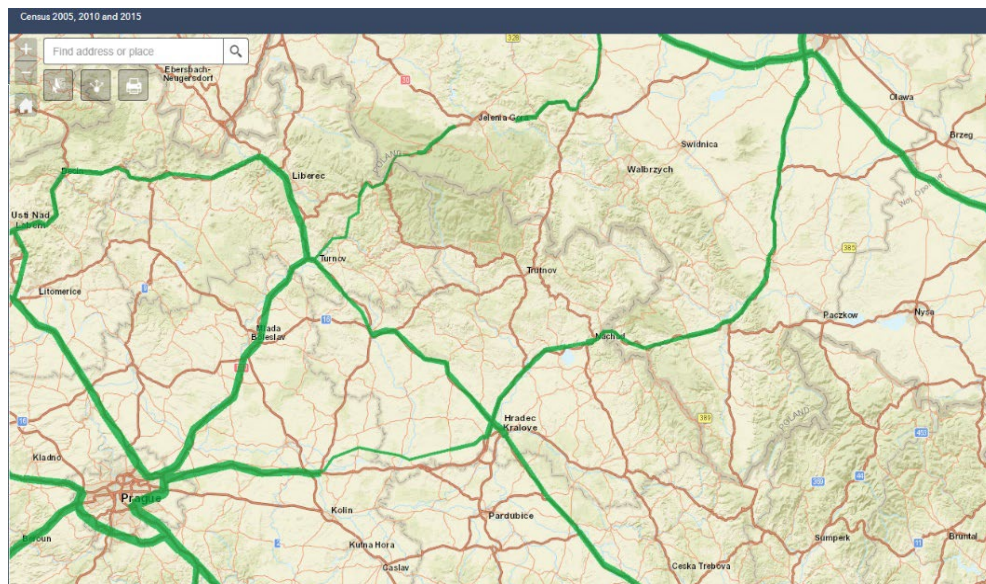
- a) De voir comment la qualité des routes E évolue au fil du temps, la qualité étant mesurée par le nombre de voies, la largeur des voies et la signalisation des routes E ;
- b) De suivre le trafic, y compris le trafic de transit et celui des poids lourds, ainsi que le trafic en période de vacances, aux heures de pointe et de nuit. Cela donne un aperçu de la manière dont les personnes et les marchandises se déplacent à l'intérieur des pays et entre eux sur les principaux corridors internationaux ;
- c) De visualiser grâce à des cartes interactives les mouvements de ces volumes de trafic à travers le réseau international « E ».

6. Les chiffres du trafic journalier moyen annuel obtenus dans le cadre du recensement représentent le nombre total de véhicules motorisés qui passent par chaque section d'une route E au cours d'une année donnée divisé par le nombre de jours dans l'année. Même si le type de véhicule, le temps de trajet ou les facteurs saisonniers ne sont pas pris en considération, il s'agit là d'une mesure importante et utile du trafic et, potentiellement, des embouteillages. Le niveau du trafic journalier moyen annuel pour les poids lourds, défini par le nombre d'essieux, est également recensé et peut donc aussi être visualisé séparément.

7. La carte interactive représente les chiffres du trafic journalier moyen annuel, mesuré de manière normalisée, pour les différents pays<sup>1</sup>. Les données pour 2005, 2010 et 2015 peuvent être consultées grâce à cette carte. Un exemple est donné dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1

**Exemple de visualisation de la circulation sur les routes E  
(nombre de véhicules par jour)**



8. Les recommandations faites aux gouvernements quant à la manière de recueillir les données et de les transmettre au secrétariat pour le Recensement 2020 de la circulation sur les routes E figurent dans le document ECE/TRANS/WP.6/2018/11.

9. Le recensement de la circulation sur les routes E ne constitue généralement pas une activité séparée mais est plutôt un produit dérivé des recensements nationaux, ce qui fait que

<sup>1</sup> [www.unece.org/trans/main/wp6/e-roads\\_maps.html](http://www.unece.org/trans/main/wp6/e-roads_maps.html).

l'élaboration et la transmission de ses résultats par les gouvernements des États membres de la CEE n'entraînent que des coûts marginaux. Alors que la CEE ne recueille ces données que tous les cinq ans, de nombreux États membres collectent et publient leurs propres données plus fréquemment.

10. Depuis 2005, le secrétariat (en coopération avec Eurostat) effectue également un recensement des lignes ferroviaires E sur la base de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). Les données de ce recensement sont utiles pour comprendre combien de trains de voyageurs et de marchandises utilisent chacune des parties du réseau international, des applications de visualisation étant également disponibles. Ce recensement établit une distinction nette entre le transport de voyageurs et celui de marchandises, les horaires classant généralement les trains dans l'une ou l'autre catégorie. Cette distinction présente des avantages d'un point de vue analytique. La carte du recensement des lignes ferroviaires doit être publiée d'ici à juin 2019. En combinant les visualisations du trafic routier et celles du trafic ferroviaire, on peut avoir un aperçu des goulets d'étranglement du trafic et des endroits où le transfert modal du trafic, en particulier du transport de marchandises peut être le plus bénéfique. Les recommandations faites aux gouvernements quant à la manière de recueillir les données relatives aux lignes ferroviaires E et de les transmettre au secrétariat pour le Recensement 2020 du trafic sur les lignes ferroviaires E figurent dans le document ECE/TRANS/WP.6/2018/8.

11. On trouvera dans la figure 2 un exemple d'intégration du transport de fret ferroviaire dans l'application. Si certains tronçons reliant un point à un autre ne correspondent pas exactement au tracé du chemin de fer, la circulation entre les grandes villes est visible dans la plupart des cas. Cet exemple est particulièrement important pour le réseau des voies navigables intérieures E car certaines des lignes ferroviaires qui apparaissent suivent de près les principales voies navigables intérieures.

Figure 2

**Exemple de visualisation de la circulation sur les lignes ferroviaires  
(nombre de trains par année)**



### III. Proposition

12. Compte tenu des avantages indéniables de la collecte de données concernant les lignes ferroviaires E et les routes E ainsi que de l'importance croissante des voies navigables intérieures dans le transport de marchandises, le secrétariat propose de procéder de la même manière pour le recensement des voies navigables intérieures E. Cela engloberait naturellement les voies navigables intérieures telles qu'elles sont définies dans l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN).

13. Conformément aux recensements existants et afin de limiter la charge de travail des États membres, cette nouvelle collecte de données serait effectuée tous les cinq ans, à compter de 2020.

14. Un tel recensement nécessiterait des données dont disposent déjà la plupart des pays qui possèdent des voies navigables intérieures ou qui pourraient être collectées. On trouvera en annexe des propositions concernant les informations à demander, qui serviront de point de départ aux discussions. Toutefois, dans le secteur de la navigation intérieure, on mettrait moins l'accent sur le nombre de navires et on accorderait davantage d'importance aux tonnes transportées sur chaque tronçon. En principe, les écluses seraient les points de mesure de chaque tronçon.

15. Pour les besoins du recensement de la circulation sur les voies navigables E, le réseau à prendre en considération pourrait comporter les voies navigables qui figurent dans l'annexe I de l'AGN (ce qui engloberait implicitement toutes les voies navigables définies dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de la Commission européenne.

16. Il faudrait s'efforcer d'obtenir des données aussi comparables que possible au niveau international, tout en cherchant continuellement à adapter la portée et la qualité des données du recensement de la circulation sur les voies navigables E aux besoins des utilisateurs. La participation des États membres serait donc bénéfique.

17. Outre les tonnes transportées sur chaque tronçon, il pourrait être tenu compte de particularités des voies navigables intérieures telles que leur caractère saisonnier, les périodes de basses eaux ou les autres périodes pendant lesquelles la navigation est interrompue ou entravée.

18. Ces informations pourraient également contribuer à l'analyse du passage d'autres modes de transport intérieur au transport par voie navigable et faciliter l'étude des questions environnementales, de la sécurité et de la consommation énergétique de ce type de transport.

19. Même si ces données seraient utiles en elles-mêmes, la valeur réelle de la collecte proposée réside dans la visualisation des volumes de trafic sur une carte. C'est pourquoi il serait demandé que les données du tableau de l'annexe soient transmises dans un format géospatial, tel que le format Shapefile, de manière à permettre la production d'une carte interactive.

#### **IV. Avantages potentiels pour les États membres**

20. La collecte de données qui est proposée constituerait un outil d'analyse utile pour les décideurs dans les États membres. Même si des données existent déjà au niveau national en ce qui concerne les navires, les tonnes transportées et les tonnes-kilomètres, le fait de disposer d'informations localisées sur le tonnage augmentera la valeur des données recueillies, permettra de définir des politiques ciblées sur les zones et les ports les plus importants et les plus encombrés du réseau, ainsi que de se faire l'idée la plus précise possible des endroits où une partie du fret pourrait être transférée vers la navigation intérieure.

21. Cette collecte de données potentielle serait donc utile aux décideurs des États membres en ce qui concerne leur propre pays, mais la production de données concernant d'autres pays suivant un mode opératoire comparable permettrait en outre de mieux comprendre le secteur de la navigation intérieure au niveau international.

#### **V. Calendrier proposé**

22. Si le Groupe de travail souhaite examiner plus avant cette proposition de collecte de données, il est prévu que les experts au niveau des pays apporteront d'autres contributions, soit dans le cadre de consultations informelles, soit à l'occasion de réunions de groupes ad hoc d'experts en statistiques et en navigation intérieure, notamment des commissions fluviales compétentes. Par la suite, toute recommandation concernant le recueil de données pourrait être présentée au Comité des transports intérieurs pour examen et une résolution pourrait ainsi être préparée puis soumise aux États membres pour approbation.

## Annexe

### Exemples de tableau de données issues d'un recensement des voies navigables intérieures E

Tableau

**Données relatives au tonnage transporté par voies navigables intérieures enregistrées en 2020 par les postes de comptage et devant figurer sur la carte jointe**

Pays : \_\_\_\_\_

<i>Voie navigable E</i>	<i>Numéro du poste de comptage</i>	<i>Longueur de la section de voie navigable (km)</i>	<i>Tonnage journalier en 2020</i>	<i>Tonnage journalier en 2015</i>	<i>...</i>	<i>Mois au cours duquel la circulation journalière la plus basse a été enregistrée en 2020</i>	<i>Mois au cours duquel la circulation journalière la plus élevée a été enregistrée en 2020</i>
<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(C)</i>	<i>(H)</i>	<i>(I)</i>		<i>(J)</i>	<i>(K)</i>